

Possibilités d'encouragement pour des offres de formation en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables

L'encouragement de la formation en énergie a pour but d'asseoir les compétences professionnelles à tous les niveaux et auprès des groupes cibles concernés, afin que les technologies, matériaux et concepts innovants et commercialisables dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables puissent se développer sur le marché rapidement et avec professionnalisme.

i Sont éligibles à une aide financière, par exemple:

- Lancement et développement de nouvelles offres de formation
- Développement, réalisation, adaptation d'offres de formation, de cours ou de cycles de formation et transfert entre régions linguistiques
- Perfectionnement pour les enseignants, les intervenants, les formateurs
- Supports d'enseignement et matériel didactique
- Informations sur la formation et le perfectionnement telles que séries d'articles, etc.

i Ne sont pas éligibles à une aide financière, par exemple:

(Liste non exhaustive)

- Cycles de manifestations, séminaires
- Événements pour le grand public
- Projets éducatifs sans lien direct avec les énergies renouvelables ou l'efficacité énergétique
- Projets pour l'école obligatoire (passe par les cantons)

La formation et le perfectionnement dans le secteur de l'énergie sont définis dans les art. 48 LEne et 53 OEn. La mise en œuvre a lieu dans le cadre de la stratégie de programme de SuisseEnergie, en collaboration avec les cantons, les écoles, les associations et les organisations privées.

Conditions d'octroi des subventions

La Confédération encourage, par le biais d'une aide financière, les activités de tiers qui sont importantes pour la réalisation des objectifs énergétiques et climatiques et qui n'auraient guère de chances de se concrétiser sans soutien étatique.

Conformément à la loi sur les subventions, des aides peuvent être octroyées en particulier lorsque:

- la Confédération possède un intérêt à soutenir une certaine activité;
- l'activité privée ou cantonale ne pourrait être exercée de manière satisfaisante sans le soutien de la Confédération;
- les autres possibilités de financement sont insuffisantes;
- il n'existe pas de mesures plus appropriées.

Possibilités d'encouragement

Le service Formation et perfectionnement dispose de différents moyens d'encouragement. Les directives définissent les critères fondamentaux pour tous les projets. Ils sont utilisés pour évaluer les demandes de subvention de manière homogène.

Les chapitres suivants présentent les points principaux ainsi que des instruments de travail pour les différentes possibilités d'encouragement:

- p. 2 [Directives générales concernant l'octroi de subventions](#)
- p. 3 [Comment déposer une demande de subvention?](#)
- p. 3 [Que faut-il pour un rapport intermédiaire et un rapport final?](#)
- p. 4 [Subventionnement des cours](#)
- p. 5 [Subventionnement d'autres projets de formation](#)
- p. 5 [Subventionnement de cycles de formation](#)

Directives générales concernant l'octroi de subventions

Principes applicables à l'encouragement

Le dépôt d'une demande de subvention n'entraîne pas un droit à la subvention. Seules sont prises en compte les demandes complètes et dûment motivées soumises à SuisseEnergie avant le début du projet (idéalement 4 à 5 semaines au préalable). SuisseEnergie peut demander des documents supplémentaires à tout moment. Seules les prestations exécutées à partir de la conclusion du contrat peuvent être soutenues financièrement.

Si vous prévoyez une nouvelle offre de formation, nous vous prions de nous soumettre au préalable une ébauche de projet, qui nous permettra de procéder à son évaluation.

La subvention ne doit pas permettre de réaliser un bénéfice et ne dépasse pas 40% des coûts totaux¹. Par «coûts totaux», on entend les dépenses avérées et absolument nécessaires à l'exécution efficace de la tâche. L'aide financière n'est pas soumise à la TVA (cf. art. 18, al. 2, let. a, de la loi du 12 juin 2009 sur la TVA; RS 641.20).

La subvention de SuisseEnergie est conçue comme un financement initial. Au plus tard après 5 ans, une offre devrait s'être établie et être en mesure de couvrir ses coûts.

À partir de 2025, les offres de formation qui existent depuis plus de 5 ans et ont pu être réalisées avec succès (avec ou sans subvention) ne pourront plus bénéficier d'un encouragement. Dans le domaine des cours, les montants des subventions sont en outre modifiés. Des informations détaillées sur le remaniement des possibilités d'encouragement paraîtront à la fin de l'automne.

Thème principal

Le projet soumis s'inscrit dans la stratégie du programme SuisseEnergie et met l'accent sur l'acquisition de compétences en lien avec l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, ou contribue à atténuer la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans le domaine de l'énergie.

Public cible

Le public cible auquel le projet s'adresse doit être défini précisément. Il s'agit de groupes professionnels ayant une pertinence pour la mise en œuvre de la stratégie énergétique et climatique de la Confédération.

Environnement

Les acteurs et autres parties prenantes ont été identifiés et sont impliqués dans le projet et/ou informés du projet.

Besoins

Les besoins en matière d'offre ont été analysés et sont dûment justifiés. L'offre permet de pallier une pénurie de spécialistes et de combler des lacunes de compétences sur le marché indigène. Elle permet de promouvoir des compétences, connaissances et attitudes correspondantes dans l'activité professionnelle.

Buts du projet et impact

Les objectifs en termes d'efficacité et d'impact ont été clairement définis et sont compréhensibles.

Communication

Les mesures de communication sont adaptées au public cible et aux parties prenantes.

¹ Exceptionnellement, les aides financières peuvent s'élever à 60% des coûts imputables. La dérogation est fonction de la qualité du projet concerné, de l'intérêt particulier qu'il représente pour la Confédération et de la situation financière du requérant.

Comment déposer une demande de subvention?

1. Lisez les directives générales concernant l'octroi de subventions (p. 2).
2. Vous prévoyez une nouvelle offre de formation (cours, cycle de formation, autre offre de formation)? Contactez-nous et envoyez-nous une [ébauche de projet](#). Nous vous dirons si votre demande est recevable.
3. En cas de réponse positive, téléchargez le formulaire «Demande de subvention pour les offres de formation» (Word) et complétez-le par voie électronique, au format Word. Le formulaire doit être intégralement complété; des points peuvent être ajoutés si besoin. Saisissez toutes vos offres dans un même formulaire de demande.
4. Un budget et un plan de financement font partie intégrante de la demande. Les critères sont les suivants:
 - Pour **les cours** le formulaire Excel «Budget-Financement Cours» doit être complété. Copiez les feuilles de calcul demandées dans le formulaire. Dans le cas d'un développement, un budget détaillé par cours doit être joint. Pour ce faire, vous pouvez utiliser votre propre modèle Excel.
 - Pour **les cycles de formation** le formulaire Excel «Budget-Financement Cycle de formation» doit être complété. Copiez les feuilles de calcul demandées dans le formulaire. Définissez également un budget détaillé par cycle de formation (et pour les travaux de MAS). Pour ce faire, vous pouvez utiliser votre propre modèle Excel.
 - Pour **d'autres projets de formation**: Dans le formulaire de demande, remplissez le tableau relatif aux coûts et au financement du projet. Joignez également un budget détaillé à la demande. Pour ce faire, vous pouvez utiliser votre propre modèle Excel.
5. Signez le formulaire de demande et renvoyez-le par courriel (au format PDF, y compris les documents demandés) à energiebildung@bfe.admin.ch.

Que faut-il pour un rapport intermédiaire et un rapport final?

1. Conformément aux étapes et aux dates de facturation convenues par contrat, le formulaire «Rapport pour les offres de formation» (Word) doit être rempli.
2. Le décompte du projet fait partie intégrante du rapport intermédiaire et du rapport final. Les critères sont les suivants:
 - Pour **les cours**: Dans l'Excel «Budget-Financement Cours», mettez à jour les données concernant les cours réalisés en intégrant les chiffres effectifs et insérez l'onglet «Übersicht alle Kurse» (Aperçu de tous les cours). Joignez au rapport le fichier original complet.
 - Pour **les cycles de formation**: Dans l'Excel «Budget-Financement Cours» mettez à jour la feuille du tableau «Rechnung» (Facture). Vérifiez que vous avez sélectionné «Oui» à la dernière ligne de la feuille «Rechnung» (Facture) pour les cycles de formation facturés. Insérez ici la feuille «Übersicht» (Aperçu) et joignez le fichier original complet au rapport.
 - Pour **d'autres projets de formation**: Joignez au formulaire de rapport une liste des coûts et du financement effectifs. Pour les décomptes > CHF 25'000, un rapport horaire doit être joint sous forme d'Excel exploitable. Ce document doit indiquer clairement quelles prestations ont été fournies, à quelle date et à quel tarif horaire.
3. Signez le formulaire et renvoyez-le par courriel (au format PDF, y compris les documents demandés) à energiebildung@bfe.admin.ch

Subventionnement des cours

Plafonnement des subventions pour les cours

	¼ jour	½ jour	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours
Développement	2500	4000	6000	9000	12'000	14'000	14'000
Adaptation	1875	3000	4500	6750	9000	10'500	10'500
Transfert linguistique	1250	2000	3000	4500	6000	7000	7000
Réalisation	1250	1750	2500	4000	6000	7000	7000

Définition du terme «cours»

Activités éducatives non formelles dans un cadre organisé et structuré, c'est-à-dire avec une relation d'enseignement-apprentissage prédéfinie. Selon cette définition, les cours durent au maximum 5 jours et n'aboutissent pas à un diplôme reconnu par l'État. Les CAS, MAS, DAS des hautes écoles tout comme les postformations des écoles supérieures etc. ne sont pas inclus dans cette définition.

Commentaires:

- Les contributions pour le développement et le transfert dans une autre région linguistique sont des montants uniques.
- Par «adaptation», on entend un remaniement approfondi du cours (50% du contenu), lequel doit être démontré.
- Le forfait est octroyé pour une réalisation effective accueillant au moins 10 participants.
- La forme choisie de l'offre de cours est efficace et répond aux besoins du public cible. Elle permet en outre des formes innovantes d'enseignement-apprentissage.
- Outre les offres classiques en présentiel, des offres numériques ou hybrides doivent pouvoir être proposées, en fonction des publics cibles et des besoins.

Instruments de travail sur le [site web de SuisseEnergie](#)

- Formulaire «Demande de subvention pour les offres de formation» (Word)
- Outil de calcul «Budget-Financement Cours» (Excel)
- Rapport pour les offres de formation (Word)

Subventionnement de cycles de formation

Plafonnement des subventions pour les cycles de formation

Durée en jours	Développement	Adaptation	Réalisation selon le nombre de participants					
			≤ 10	11	12	13	14	≥ 15
10-15	35'000	20'000	15'000	12'000	9000	6000	6000	0
16-20	45'000	25'000	17'500	14'000	10'500	7000	7000	0
21-30	60'000	30'000	20'000	16'000	12'000	8000	8000	0
31+	80'000	35'000	20'000	16'000	12'000	8000	8000	0
Coopération	Développement, adaptation, réalisation: montants ci-dessus, plus 25%							
Travaux de master	3000.- max. par travail de master							

Définition du terme «cours»

Activités éducatives non formelles dans un cadre organisé et structuré, c'est-à-dire avec une relation d'enseignement-apprentissage prédéfinie. Selon cette définition, les cours durent au maximum 5 jours et n'aboutissent pas à un diplôme reconnu par l'État. Les CAS, MAS, DAS des hautes écoles tout comme les postformations des écoles supérieures etc. ne sont pas inclus dans cette définition.

Commentaires:

- Les contributions pour le développement et le transfert dans une autre région linguistique sont des montants uniques.
- Par «adaptation», on entend un remaniement approfondi du cycle de formation (au moins 50% du contenu), lequel doit être démontré.
- Si le développement, l'adaptation ou la réalisation se déroulent en coopération avec des partenaires de formation indépendants, le plafonnement des subventions augmente respectivement de 25%.
- La réalisation de cycles de formation est soutenue à partir d'un nombre minimum de 10 participants et jusqu'à 14 participants.
- Le décompte final est effectué sur la base du nombre effectif de participants.
- La subvention est conçue comme un financement initial. Après 3 à 5 ans, un cycle de formation devrait s'être établi et être en mesure de couvrir ses coûts.
- Pour les cours préparatoires à des examens professionnels et les examens professionnels supérieurs, aucune contribution à la réalisation ne peut être demandée.

Instruments de travail sur le [site web de SuisseEnergie](#)


- Formulaire «Demande de subvention pour les offres de formation» (Word)
- Outil de calcul «Budget-Financement Cycle de formation» (Excel)
- Formulaire de rapport pour les offres de formation (Word)

Subventionnement d'autres projets de formation

Cette catégorie regroupe tous les autres projets de formation, qu'ils concernent la mise en place de nouvelles offres de formation, l'élaboration de matériel d'enseignement, la coordination entre les acteurs, les analyses de marché et de besoins ou les études de faisabilité ainsi que les analyses de champs professionnels, les installations d'exercice ou encore des séries d'articles dans des revues spécialisées. Ne font pas l'objet d'un encouragement les cycles de manifestations, séminaires, événements pour le grand public ou offres sans lien direct avec le thème de l'énergie.

Instruments de travail sur le [site web de SuisseEnergie](#)

- Formulaire «Demande de subvention pour les offres de formation» (Word)
- Rapport pour les offres de formation (Word)

 **Pour toute question, veuillez vous adresser à:**

SuisseEnergie — Formation et perfectionnement
energiebildung@bfe.admin.ch

SuisseEnergie
Office fédéral de l'énergie OFEN
Pulverstrasse 13
CH-3063 Ittigen
Adresse postale: CH-3003 Berne

Infoline 0848 444 444
infoline.suisseenergie.ch

suisseenergie.ch
energieschweiz@bfe.admin.ch
ch.linkedin.com/company/energieschweiz